



**MAIRIE DE
TESSON**
2, Place Monconseil
17460 TESSON



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMPTE-RENDU DU 22 FÉVRIER 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux février à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2021

PRÉSENTS :

M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON,
M. Mathieu FAVRIAU, Mme Isabelle JOGUET, M. Jacques DUBOIS,
Mme Catherine FLANDRE , M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis
BRANGER, Mme Elise BRÉMONT, Mme Anne-Marie MARTIN, M.-
David BAUDRY.

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mme Sabrina MENAND BOUNNE donne pouvoir à M. Mathieu FA-
VRIAU

Mme Isabelle MONNET donne pouvoir à M. Jacques DUBOIS

ABSENT :

Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Ordre du jour :

- 1.- Demande de subvention au Département pour DECI**
- 2.- Autorisation ouverture de budget SPIC panneaux photovoltaïques école**
- 3.- Création de poste Adjoint administratif 1ère classe au 01.04.2021**
- 4.- Achat de terrain TAILLE A0964-965-966 pour alignement**
- 5.- Détermination du prix de vente au m² des parcelles du lotissement Les Châtaigniers**
- 6.- Demande de subvention Préfecture suite aux intempéries de février 2021**

7.- Demande de subvention au Département pour installation ascenseur accès public salle associative

8.- Autorisation de faire réaliser une étude de faisabilité de réaménagement du bar par le Cabinet PILLET de Saintes

9.- Autorisation de signature du bail avec le kinésithérapeute du Pôle Santé Monsieur MICHAUD

10.- Autorisation de renouveler le bail du VIVAL avec Monsieur Franck CROCHET

11.- Admission de créances en non-valeur

12.- Autorisation de signer le devis CHARLOPEAU E-MAGENCIA réalisation site internet

~~**13.- Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux au logement Rue Jules FERRY**~~

1.- Demande de subvention au Département pour DECI

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêté du préfet du 17/03/2017 et au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, il est indispensable de revoir le schéma de défense incendie de la commune.

Les points incendie devront être mis en place progressivement en fonction des possibilités budgétaires de la commune et des contraintes techniques.

M. le Maire rappelle au conseil que dans la continuité d'installation de cet équipement débuté en 2020, Il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour les prochaines installations : Chez Faure, Route des Carrières (La Pierrière), Moulin du Chaillot, Chez Dabin (Champ de Foire, Château Guynot), Fief du Bourg et Chez Revillé (poteau incendie).

Le Maire présente au conseil les devis établis pour ces équipements de protection :

Devis RESE : Route des Carrières (La Pierrière), Chez Revillé, Chez Faure

Devis DEVOUGE : Chez Dabin, Moulin de Chaillot, Chez Faure, Route des Carrières (La Pierrière)

Devis BRANGER : Chez Dabin (Champ de Foire, Château Guynot), Fief du bourg, Moulin du Chaillot

Devis FREEMAN INDUSTRIE : Fief du bourg, Chez Dabin (Champ de Foire, Château Guynot), Moulin du Chaillot

L'ensemble se chiffre à 96523,32 € HT et 115827,99 € TTC.

Après échanges de vues, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE

les devis pour un montant total de **96523,32 € HT et 115827,99 € TTC**

DIT

que cette opération sera inscrite au budget communal de 2021

SOLLICITE

l'aide du Conseil Départemental sous forme de subvention

AUTORISE

le maire à déposer la demande de subvention.

Ce programme sera financé comme suit :

Subvention de l'état DETR 60 % (HT)	57913,99 €
(commune en ZRR)	
Subvention du département 20 % (HT)	19304,66 €
Fonds propres de la commune (HT)	19304,67 €

TOTAL **96523,32 € €**

2.- Autorisation ouverture de budget SPIC panneaux photovoltaïques école

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école et dans l'optique de revendre l'énergie produite,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Considérant que la constitution d'un budget annexe est obligatoire pour les activités commerciales, il est nécessaire de créer un budget SPIC (Service public Industriel et Commercial).

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité**

DÉCIDE

La création d'un budget SPIC annexe relatif à la commercialisation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques qui seront installés prochainement sur le toit de l'école.

Toutes les recettes et dépenses relatives à SPIC seront inscrites au budget 2021 sur ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Trésorier de Gémozac.

3.- Création de poste Adjoint administratif 1ère classe au 01.04.2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un d'adjoint administratif principal de 1ème classe suite au départ en disponibilité de l'agent titulaire,

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire

d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35/35^{èmes} reprenant le grade de l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire en disponibilité.
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat général, état civil, élections, comptabilité, cimetièrre, urbanisme...
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2021

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nb.	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Service Technique Adjoint Technique	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe	1	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Administratif Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 25 h par semaine
Service Technique		

Adjoint Technique: – ménage	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 2 h / semaine
Adjoint technique principal de 2ème classe : – cantinière	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 26h30min/ semaine
Adjoint du Patrimoine	1	Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine– 23 h / semaine

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

4.- Achat de terrain TAILLE A0964-965-966 pour alignement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme TAILLE a présenté à la commune une proposition de vente de parcelles longeant la voie communale afin de faciliter l'alignement de celle-ci pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil

APPROUVE à l'unanimité

l'achat des parcelles **A0964, A0965, A0966** pour l'euro symbolique

AUTORISE

le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

5.- Détermination du prix de vente au m² des parcelles du lotissement Les Châtaigniers

Monsieur le Maire informe le Conseil que les dépenses concernant le lotissement Les Châtaigniers ont été estimées. Il précise que le lotissement comprend 16 lots et il propose au Conseil de fixer le prix de vente au m².

Après échange de vues, le Conseil Municipal ; **13 votes pour, 1 abstention**

DÉCIDE

de fixer le prix de vente des 16 parcelles du lotissement Les Châtaigniers à **59 euros TTC le mètre carré**

DONNE

tout pouvoir au Maire pour établir et signer les compromis de ventes et actes à venir.

6.- Demande de subvention Préfecture suite aux intempéries de février 2021

Monsieur le Maire informe le **Conseil Municipal** des dégâts occasionnés par les fortes intempéries de ce mois de février 2021 sur les ouvrages découlement des passages d'eau devant assurer la sécurisation de la circulation. Il présente les devis de remise en état.

Le conseil municipal

ACCEPTE à l'unanimité

les devis présentés pour une sommes totales de : **10502 € HT** et **12602 € TTC**

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Préfecture sous forme d'une subvention au titre de la dotation de solidarité et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

7.- Demande de subvention au Département pour installation ascenseur accès public salle associative

Monsieur le Maire informe le **Conseil Municipal** de la nécessité d'entreprendre des travaux d'installation d'un ascenseur afin de rendre la salle associative accessible au public. En effet cette salle sera mise à la disposition de l'association « Ordi Facile » structure relais du dispositif départemental « Pass Numérique » qui dispensera des formations aux outils numériques auprès des particuliers.

Le conseil municipal

ACCEPTE à l'unanimité

les devis présentés pour une somme totale de : **27533,76 € HT** et **29364,75 € TTC**

Devis SARL PAHUS Frédéric : 2183,78 € HT et **2620,54 € TTC**

Devis AMCO Elévateurs : 25350,00 € HT et **26744,25 € TTC**

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département, **sous forme de subvention.**

8.- Autorisation de faire réaliser une étude de faisabilité de réaménagement du bar par le Cabinet PILLET de Saintes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de faire réaliser une étude de faisabilité de réaménagement du bar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE à l'unanimité

Monsieur le Maire à solliciter le Cabinet PILLET de Saintes pour une étude de faisabilité du réaménagement du bar.

9.- Autorisation de signature du bail avec le kinésithérapeute du Pôle Santé Monsieur MICHAUD

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de conclure un bail avec Monsieur MICHAUD pour le local du Pôle Santé situé au n° 44 avenue de Saintonge à Tesson.

Le bail est conclu pour une durée de 6 années entières et consécutives et commencera à courir le 4 mars 2021 pour se terminer le 3 mars 2027.

Le montant du loyer mensuel sera de 633,33 € HT , 760,00 € TTC soit un loyer annuel de NEUF MILLE CENT VINGT EUROS (9120,00 € T.T.C, TVA incluse au taux de 20.00 %).

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE

le Maire à signer le bail avec Monsieur MICHAUD

10.- Autorisation de renouveler le bail du VIVAL avec Monsieur Franck CROCHET

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler le bail avec le VIVAL , Mr Franck CROCHET.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à renouveler le bail commercial avec Mr Franck CROCHET moyennant un loyer mensuel de 381,40€ HT, soit 457,68 € TTC à partir du 1er avril 2021.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

11.- Admission de créances en non-valeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

l'admission en non-valeur de titres de recettes relatifs à l'année 2020 (voir annexe ci-jointe)

DIT

que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **3569,04€**

DIT

que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice de la commune

AUTORISE

le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

12.- Autorisation de signer le devis CHARLOPEAU E-MAGENCIA réalisation site internet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Madame CHARLOPEAU de l'entreprise E-MAGENCIA qui s'élève à 1760€ (TVA non soumise) pour la conception et la réalisation du site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

le devis présenté et

AUTORISE

le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

~~13.- Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux au logement Rue Jules FERRY~~

Initialement prévue à l'ordre du jour, cette délibération est finalement reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.